



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5407

Lyon 5e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de Madame Leslie Roux, du lot n° 2 de la copropriété sise 47 rue des Farges - EI 05054 - N° inventaire 05054 A 012, 05054 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5407 - LYON 5E - CESSION A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE MADAME LESLIE ROUX, DU LOT N° 2 DE LA COPROPRIETE SISE 47 RUE DES FARGES - EI 05054 - N° INVENTAIRE 05054 A 012, 05054 T 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par acte du 19 mars 1971, la Ville de Lyon a acquis auprès de Monsieur Michel Fourchet un immeuble situé 47 rue des Farges à Lyon 5<sup>ème</sup>, parcelles cadastrées AR 199 et AR 202, composé de trois étages élevés sur rez-de-chaussée et en partie sur sous-sol.

Un Etat Descriptif de Division (EDD) et un règlement de copropriété ont été établis le 26 septembre 2000 à la requête de la Ville de Lyon en vue de la division de l'immeuble en 27 lots. Ces lots ont été progressivement cédés entre 2001 et 2007 excepté le lot 2, composé d'un local à usage administratif, commercial ou professionnel d'une superficie de 116,79 m<sup>2</sup> (loi Carrez) et d'une cour intérieure semi couverte.

Madame Leslie Roux a sollicité la Ville de Lyon quant à l'acquisition dudit local afin d'y créer une micro-crèche.

Un accord a été trouvé avec Madame Roux pour la cession du lot 2 au prix de 220 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine n° 2019-385V1708 en date du 31 octobre 2019 sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire.

Il est également précisé que l'acte comporte une clause de complément de prix aux termes de laquelle Madame Roux s'engage à reverser à la Ville de Lyon la plus-value réalisée le cas échéant en cas de revente du bien à la suite de l'abandon du projet de micro-crèche, et ce, dans un délai de 5 ans à compter de la présente vente.

Enfin, il est rappelé que le local était occupé par une MJC de 1983 à 2008. Le début de cette occupation étant antérieure à la création de la copropriété précitée, le bien doit, au préalable à sa vente, faire l'objet d'un déclassement du domaine public suite à sa désaffectation intervenue par arrêté en date du 13 juillet 2018.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la cession dudit bien aux conditions précitées à Madame Leslie Roux avec faculté de substitution au profit de toute autre personne morale dont elle sera associée prépondérante et restera solidairement obligée.

Il est enfin précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 13 juillet 2018 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2019-385V1708 en date du 31 octobre 2019 ;

Madame la Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 17 décembre 2019 ;

Vu la promesse synallagmatique de vente ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- Le déclassement du domaine public communal du local constituant le lot 2 de la copropriété du 47 rue des Farges à Lyon 5<sup>ème</sup> et cadastrée AR n° 199 et 202, est prononcé.
- 2- La cession par la Ville de Lyon du lot 2, d'une superficie totale de 116,79 m<sup>2</sup> bâti sur les parcelles AR n° 199 et n° 202, à Madame Leslie Roux au prix de 220 000 €, aux conditions précitées et notamment de la faculté de substitution susvisée, est approuvée.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 4- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 6- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie en m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
05054A012	Local – lot 2	116,79	2132	200 000,00	
05054T001	Terrain – cour intérieure semi-couverte	12,18	2115	20 000,00	

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY